

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois de janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. SAJOUS. RIVIERE. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. BOUTERET. SAVARY. MORIN. GRIMEAU. SACCO.

ABSENTS ayant donné procuration : M. GRAS à Mme RIVIERE, Mme NEITHARDT à Mme GALL

ABSENTE excusée : Mme GOYON

CONVOCATION du 7 janvier 2015

SECRETAIRE : M. MORIN.

APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

N°2015-01

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014.

LE TOURNE MAGAZINE

N°2015-02

Sur invitation de Mme le Maire et de Mme RIVIERE, Maire adjoint chargée de la communication, l'agence SEPPA présente la maquette du nouveau magazine de la Commune sur lequel la Commission Culture et communication a travaillé depuis plusieurs mois et dont la publication sera annuelle.

L'agence explique que ce nouveau journal se veut un outil de communication pour la nouvelle équipe municipale avec plus de modernité notamment dans les lignes graphiques, tout en demeurant dans la continuité en ce qui concerne les rubriques. Il doit être lisible et accessible à tous.

Des lettres d'infos continueront à le compléter lorsque l'actualité en justifiera la nécessité.

Le Conseil Municipal juge unanimement ce magazine réussi.

M. SAJOUS estime anormal que celui-ci n'ait pas donné matière à un vote au préalable. M. BERTHEAU ajoute qu'il aurait souhaité être associé à l'élaboration de son contenu.

Mme AGULLANA rappelle son désir de changer la formule du journal municipal et ne souhaite pas que ce choix soit remis en question, d'autant qu'il fait l'objet d'un consensus quant à sa qualité graphique au sein du Conseil Municipal.

DEMANDE DETR 2015 – TRAVAUX ISOLATION ET MISE AUX NORMES DE SECURITE INSTALLATION ELECTRIQUE BATIMENT CANTINE

N°2015-03

Le Maire indique qu'il est urgent de prévoir le changement des menuiseries du bâtiment de la cantine, celles-ci n'offrant plus aucune étanchéité.

De plus, il est également primordial de procéder à la mise aux normes de sécurité de l'installation électrique en raison de sa vétusté.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière de l'Etat.

Des devis ont été établis pour un montant total de 9 566.83 € HT, soit 13 393.57 € TTC.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et sur son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR afin de pouvoir exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :

• Montant travaux TTC	13 393.57
• Montant travaux H.T	9 566.83 €
• Subvention DGE 35%	3 348.39 €
• Part communale	6 218.44 €.

TARIFS PHOTOCOPIES

N°2015-04

Le Maire suggère de fixer les tarifs et les conditions applicables aux photocopies faites en mairie.

Elle propose de conserver la gratuité de ce service pour les personnes domiciliées dans la commune, sous réserve de n'effectuer que des copies noir et blanc et uniquement pour des imprimés administratifs.

Il y a lieu de se prononcer également quant aux tarifs des copies faites à la demande de personnes hors commune, de professionnels ou de représentants de partis politiques (dans le cadre des élections).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par treize voix POUR (dont 2 par procuration) et une ABSTENTION (M. DAUPHIN), décide d'arrêter le tarif des copies noir et blanc comme suit :

- **format A4 : 20 cts/copie**
- **format A3 : 40 cts/copie**
- **maintien de la gratuité du service pour les personnes domiciliées dans la commune (pour des documents administratifs).**

MODIFICATION REGLEMENT DOMAINE DE CARREYRE

N°2015-05

Mme GRIMEAU explique qu'il serait nécessaire de modifier le règlement du Domaine de Carreyre en raison de son inadéquation avec celui du PLU, notamment en ce qui concerne les clôtures.

Il serait en effet indispensable de stipuler qu' « **elles ne dépasseront pas 1.80 m et posséderont un mur bahut d'une hauteur maximale de 0.80 m** ».

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve la modification du règlement du Domaine de Carreyre dans les termes mentionnés ci-dessus,

- précise que le nouveau règlement sera annexé au PLU et transmis aux administrations concernées.

POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE

N°2015-06

Le Maire rappelle que M. Pierre LAUSEIG, adjoint technique 2^{ème} classe, a obtenu son examen professionnel lui permettant d'accéder au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe et qu'il serait justifié de le nommer dans cet emploi.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de procéder aux démarches réglementaires et de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en vue de la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

QUESTIONS DIVERSES

Marché procédure adaptée – Travaux confortement talus chemin de la Côte

Le Maire indique que le 9 janvier 2015, la Commission Voirie a procédé à l'ouverture des plis déposés dans le cadre de la consultation effectuée pour la réalisation des travaux du chemin de la Côte.

Une autre réunion sera programmée pour l'analyse des offres.

Communauté de communes – Commission Voirie

Mme AGULLANA expose que l'Association des Maires de la Gironde a adressé un don de 27 000 € à la Communauté de communes afin de venir en aide aux collectivités sinistrées lors de l'orage de juillet 2014.

Il a été décidé que cette enveloppe financière resterait dans le budget voirie de la Communauté de communes ou qu'elle servirait à financer l'étude des bassins versants.

Redevance incitative

M. MORIN présente le compte rendu d'une réunion de la CDC au cours de laquelle la question de la redevance incitative a été abordée. M. MORIN a exprimé son désaccord sur le prix et la fréquence des collectes au nom de la Commune du Tourne.

Mme SCOTT a expliqué que ces tarifs étaient destinés à répartir le déséquilibre initial entre les familles.

Sinistre incendie atelier municipal

M. BERTHEAU indique que le chiffrage de l'expertise a été remis à la SMACL.

Il ajoute que les deux salles de la bibliothèque pourront être repeintes.

SIAEPA Région de Langoiran

Mme NEITHARDT, déléguée auprès du Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'assainissement, communique les nouveaux tarifs pour 2015. Elle ajoute que le prix de l'abonnement ne changera pas.

Années	Eau potable	Assainissement
2014	0,33 € HT/m3	1,53 € HT/m3
2015	0,34 € HT/m3	1,56 € HT/m3

Commission Le Tourne-Langoiran

- Aménagement avenue Michel Picon

M. SAJOUS communique le compte rendu d'une réunion organisée par la Mairie de Langoiran, portant sur l'aménagement de l'avenue Michel Picon.

La question du sens unique entre les deux communes a également été évoquée. Si celui-ci était instauré, il générerait d'une part une forte augmentation du trafic avenue du Lieutenant Rouch (le nombre de véhicules passerait de 6000 à 10 000) et d'autre part, la nécessité d'implanter des feux tricolores sur la RD10, à l'angle de la pharmacie de Langoiran.

Un tel projet semble donc difficilement envisageable.

- Etude aménagement bourgs

M. ARAGUAS présente un résumé de la dernière réunion de la Commission Le Tourne-Langoiran au cours de laquelle ont été présentés les résultats de l'enquête réalisée auprès des habitants des deux communes par un groupe d'étudiants de l'IUT Carrières sociales, option Gestion urbaine .

Les principaux centres d'intérêt des personnes interrogées portent sur les quais de Langoiran, les Chantiers Tramasset et l'Estey.

La circulation pédestre avenue du Lieutenant Rouch et avenue du Général de Gaulle revêt également un caractère prioritaire ; cette question constituera d'ailleurs l'axe essentiel de l'étude.

La collaboration et la complémentarité entre Le Tourne et Langoiran est souhaitable pour un grand nombre d'administrés.

En conclusion, leur opinion sur la vie des deux communes est positive et les nuisances liées au stationnement ne s'avèrent pas capitales.

Le Maire remercie ses collègues pour leur travail et propose de clore la séance.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché en Mairie le 19 janvier 2015.

Le Maire

Madame la Présidente :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Pour extrait certifié conforme
Fait à Lestiac, le vendredi 10 octobre 2014
La Présidente,
Colette SCOTT